



**Syndicat National FORCE OUVRIÈRE**  
**des Finances Publiques**  
\*\*\*\*\*  
Section d'Ille-et-Vilaine

**Compte rendu du CSAL du 09 janvier 2024**

**\* L'ordre du jour (ODJ) était le suivant :**

- 1) adoption du règlement intérieur (RI) du CSAL (pour avis).
- 2) programmation des travaux du CSAL pour 2024.
- 3) questions diverses.

**\* Préalable :** lecture de 2 liminaires, par CGT puis Solidaires.

**\* Réponses aux liminaires :**

Le Directeur/Président précise que le volet emploi sera spécifiquement abordé au CSAL « emploi » du 18 janvier 2024.

Il ajoute que le calendrier des instances proposées sur 2024 reste évolutif en fonction des sujets d'actualité.

**ODJ :**

**1) règlement intérieur des instances CSAL et FS/CSAL :**

Comme précisé lors de la dernière Formation Spécialisée (FS), le Secrétariat Général (DGFAP) souhaite uniformiser au niveau national le règlement intérieur des instances. Il est donc impossible de modifier sa proposition.

La procédure consiste donc à adopter au niveau local le RI national.

Les amendements proposés collégalement par les Organisations Syndicales (O.S) en FS peuvent être remontées au niveau SG par la Direction pour prise en compte éventuelle dans la circulaire d'application à venir (délai de 6 mois avant parution).

Après une suspension de séance à la demande des O.S, le projet de R.I a été soumis au vote : unanimité CONTRE.

Ensuite, les propositions de la FS ont été soumises au vote : unanimité POUR.

**2) Programmation des CSAL/FS sur 2024 :**

Le Directeur/Président précise que le partage de compétences entre CSAL et FS est conforme aux termes du décret.

Les dates proposées collent à l'actualité des sujets.

La réorganisation des services de la politique immobilière de l'État en pôle (PRIE) fera l'objet d'un focus au CSAL emplois 2024 du 18 janvier.

Une O.S réclame le bilan d'activité de 2022 et 2023.

Les groupes de travail FS sont reconduits. Le premier traitera des importants travaux immobiliers sur les différents sites.

### 3) Questions diverses :

\* **Pont du 10 mai :** Le Directeur/Président a réitéré son refus de l'accorder, par respect de l'instruction DG. Il redit que la plus grande souplesse sera recommandée aux chefs de services en ce qui concerne les demandes de congés durant la période, tout en rappelant la nécessité d'un accueil minimum en présentiel.

\* **Travaux d'accueil de Magenta :** le début des travaux est envisagé pour octobre 2024 avec un achèvement avant la campagne IR 2025. Se pose la question de l'installation des agents dans des modulaires durant les travaux (coût important).

\* **Locaux syndicaux :** en plus des changements de fenêtres déjà programmés, un rafraîchissement des locaux est envisagé au printemps (murs, sols et plafonds).

\* **De gros travaux seront à envisager sur le parc de nos installations,** notamment Magenta et la Direction qui sont des passoires énergétiques. Des diagnostics thermiques vont être établis.

\* **Trésorerie Hospitalière Rennes :** une réunion de chantier va se tenir.

\* **Infiltrations d'eaux à la TCA :** des travaux urgents d'étanchéité vont nécessiter de déplacer le service depuis le 5ème étage vers le PNAC au 1<sup>er</sup> étage.

\* **Télétravail :** il a été rappelé que certains chefs de service en limite le droit, soit oralement par des refus, soit par le biais de l'élaboration de chartes de service.

Le Directeur/Président rappelle que le TT est accordé sous réserve de la bonne marche du service, dans le cadre d'un collectif de travail.

Certaines chartes limitent la combinaison congé/TT sans que le fonctionnement du service ne semble menacé.

Le Directeur/Président s'engage à refaire une information à l'adresse des chefs de services ainsi qu'à rappeler via Ulysse local la procédure tracée de demande de TT via Sirhius.

\* **Nouvel applicatif OCAPI au CGR :** les anomalies constatées sont en cours de correction. La date de bascule totale pour toutes les pensions est remise à l'automne, sans plus de précisions.